MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N^{O} 483-2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le *Règlement no 483-2023 modifiant le règlement 469-2023 relatif aux matières résiduelles, leur collecte et disposition* a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	22 novembre 2023
Dépôt du règlement :	22 novembre 2023
Adoption :	12 décembre 2023
Entrée en vigueur :	1er janvier 2024

Ledit règlement est présentement affiché au bureau de chacune des municipalités du territoire et au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'à la section règlements de son site internet :https ://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/

Le présent règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

Fait à Sainte-Adèle, le 20 décembre 2023.

Philippe Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je Ron Kelley soussigné, de la Municipalité de Wentworth-Nord certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 21 décembre 2023 entre 9h et 16 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 décembre 2023

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier